

88 VERDUN

SCI au capital de 1 000 Euros

Siège social : 70 rue de Verdun – 60610 LA CROIX SAINT OUEN

RCS COMPIEGNE n°893 188 284

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIEES DU 19 JUIN 2024

L'an 2024,
Le 19 juin,
A 14 heures,

- **La société IMEO INVEST**, propriétaire de 99 parts sociales, représentée par sa cogérante, Madame Cécile COPIGNY,
- **La société FACOP**, propriétaire de 1 part sociale, représentée par son gérant, Monsieur Charles COPIGNY,

Seules associées de la société 88 VERDUN représentant en tant que tels l'intégralité des 100 parts sociales composant le capital social de la Société,

Après avoir préalablement exposé :

- Conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code civil et de l'article 17 des statuts, décisions collectives peuvent résulter d'un consentement de tous les associés exprimé dans le même acte,

Ont pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

* * *

PREMIERE DECISION – Transfert du siège social de la Société

Les Associées, décident, à l'unanimité, de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société du « 70 Rue de Verdun – 60610 LA CROIX SAINT OUEN » au « 14 La Maffrière - 44110 ERBRAY » à compter du 19 juin 2024.

DEUXIEME DECISION – Modification corrélative des statuts

Les Associées, décident, à l'unanimité, en conséquence de la décision précédente, de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« **Article 4 : SIEGE SOCIAL** »

*Le siège social est fixé au « **14 La Maffrière - 44110 ERBRAY** »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associées, à l'unanimité, confèrent tous pouvoirs au porteur d'un extrait, d'une copie certifiée conforme ou d'un original des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent acte constatant les décisions unanimes des associées, lequel sera reporté sur le registre des assemblées, et a été signé après lecture par les Associées de la SCI 88 VERDUN.

En qualité de représentante légale de la SC IMEO INVEST,
Madame Cécile COPIGNY

En qualité de représentant légal de la SCI FACOP,
Madame Charles COPIGNY